



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2422-20150707-110218

COMMISSION D'EXAMEN

du : 07/07/2015

NOTIFICATION

du : 09/07/2015

RUSTICASA CONSTRUÇOES LDA
ZONZ INDUSTRIELLE
VILA NOVA DE CERVEIRA LIEUDIT CAMPOS
4920 VILA NOVA DE CERVEIRA

SIREN : 533.117.982

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	2312 Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	06/07/2019

MOTIVATION

L'entreprise ayant répondu aux attendus de la précédente notification, la Commission attribue la qualification indiquée à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Rappel :

L'attribution d'une qualification n'est jamais définitive mais fait l'objet d'une procédure de révision qui entraîne la présentation d'un nouveau dossier complet, réclamé à l'initiative du secrétariat de la commission. En outre, annuellement, un questionnaire de suivi est adressé à l'entreprise pour permettre de vérifier son évolution et de lui délivrer un certificat de qualification pour l'année en cours.

**Pour le Président de la Commission d'Examen PATRICK MAILLARD,
le Délégué Régional M. DEBOVE Arnaud**

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission.
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement Général.*